

Pôle culture  
Direction spectacle vivant  
Rapporteur : Catherine GENTILE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_351  
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

### 19 - LA BRÈCHE-PÔLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE CONVENTION DE PARTENARIAT ESCAPADE D'HIVER 2023

La Brèche, pôle national des arts du cirque, lieu de recherche de création et de résidence dédié au cirque contemporain, organise des temps forts de programmation au rythme des quatre saisons. C'est à ce titre qu'il initie chaque année depuis 2012 une manifestation intitulée Escapade d'hiver en association avec Le Trident-Scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Cette manifestation familiale a la particularité de se dérouler sous chapiteau avant les vacances de fin d'année.

Le Brèche étant dans une démarche de transition écologique en partenariat avec la commune, et de pratiques plus vertueuses sur le plan environnemental, a décidé à partir de 2024 de déplacer cette manifestation familiale en juin, avec un partenaire supplémentaire en s'associant au festival les Art'zimutés : le rendez-vous sous chapiteau se transformera donc en Escapade d'été et ne nécessitera plus de chauffage.

Pour sa dernière édition, prenant acte des enjeux liés au dérèglement climatique, Escapade d'Hiver aura lieu sur le site de la Brèche dans la salle Pierre Aguiton où sera installé le chapiteau-yourte du collectif Malunes pour le spectacle Bitbybit.

A cette occasion les frères belges Bruyninckx inviteront le public à découvrir une technique du cirque traditionnel revisitée, celle dite de la "mâchoire d'acier".

La participation de la ville se monte à 5 704,40 € TTC pour un budget prévisionnel global de dépenses de 45 062 € (HT) . La ville percevra une partie de la billetterie à la hauteur de sa contribution, soit 12 % des recettes attendues.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat afférente.

Vu l'avis favorable de la commission n° 4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>19h07</b>		Nombre de votants : <b>55</b>	
<u>Pour</u> : <b>53</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>NPPV</u> : <b>2</b> Catherine GENTILE Emmanuel VASSAL

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 6 décembre 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47

Date de la convocation et de son affichage : 30 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le six décembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 30 novembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire Bertrand HULIN jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h53) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (arrivée 17h32) - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée à 17h55) - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire Bernard BERHAULT jusqu'à son arrivée 19h34) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 17h37) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire Eddy SAGET à son départ 20h08) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 19h) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert à son départ 18h04 jusqu'à son retour 20h20) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (départ 20h20).

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BRANTONNE Jean a donné procuration à PECORARO Yvonne  
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne  
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
HÉBERT Karine a donné procuration à HÉRY Sophie  
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie  
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



## CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

### **LA BRÈCHE – PÔLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE NORMANDIE**

Statut juridique : Etablissement Public de Coopération Culturelle  
Adresse : B.P. 238 – 50 102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Représenté par Mme Yveline RAPEAU, en sa qualité de Directrice,

N° SIRET : 200 001 378 000 13 / Code APE : 9001 Z

N° TVA intracommunautaire : FR 73 200 001 378

Licences : 1/L-R-21-7466 (salle Pierre Aguiton) et L-R-21-5015 (Chapiteau), 2/L-R-21-4572, 3/L-R-21-4573

Titulaire de(s) licence(s) : Mme Yveline RAPEAU

CI-APRÈS DÉNOMMÉ « **LA BRÈCHE** »,

ET :

### **LE TRIDENT – SCENE NATIONALE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Statut juridique : Association loi 1901  
Adresse : Place du général de Gaulle – 50 100 CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Représenté par M. Farid BENTAÏEB, en sa qualité de Directeur,

SIRET : 443 395 140 000 17 / Code APE : 9004 Z

N° TVA intracommunautaire : FR 85443395140

Licences : 3-1120104

Titulaire de(s) licence(s) : M. Rémy PAUL, Président

CI-APRÈS DÉNOMMÉ « **LE TRIDENT** »,

ET :

### **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN (pour L'ESPACE CULTUREL BUISSON et LE THEATRE DES MIROIRS)**

Statut juridique : Mairie  
Adresse : Place de la République – BP 823 – 50 108 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Représentée par Mme Catherine GENTILE, en sa qualité de Maire déléguée en charge de la culture et du patrimoine de Cherbourg-en-Cotentin

SIRET : 215 006 024 002 14 / Code APE : 8411 Z

Numéro de licences : 3-1096059

Titulaire de(s) licence(s) : M. Benoît ARRIVÉ, maire de Cherbourg-en-Cotentin

CI-APRÈS DÉNOMMÉE « **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN** »

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

**CONTEXTE**

**LA BRÈCHE – PÔLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE NORMANDIE** est un lieu de recherche, de production et de sensibilisation dédié aux nouvelles écritures du cirque. Avec l'appui de lieux de diffusion, il propose également d'organiser des temps forts de programmation au rythme des quatre saisons.

C'est à ce titre que **LA BRÈCHE** initie chaque année depuis 2012 une manifestation intitulée « **Escapade d'hiver** » en association avec **LE TRIDENT – SCENE NATIONALE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN** et **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**.

Ce temps de rencontre avec les publics de l'agglomération de Cherbourg et ses alentours est consacré à une programmation sous chapiteau qui aura lieu cette année :

**Sous le chapiteau du collectif Malunes dans la Salle Pierre Aguiton  
La Brèche, Pôle National des Arts du Cirque**

**ARTICLE I : OBJET**

La présente convention a pour objet de formaliser le projet de programmation d'« **Escapade d'hiver** » pour l'année 2023 et de définir la part du projet respectivement assumée par **LA BRÈCHE, LE TRIDENT** et **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**.

Elle précise en outre les modalités juridiques et pratiques de réalisation de l'accueil projeté et ses modalités de financement.

**ARTICLE II : PROGRAMMATION**

Cette édition d'« **Escapade d'hiver** » proposera le spectacle **Bitbybit** du collectif Malunes.

Dates et horaires :

- Dimanche 10 décembre 2023 : arrivée
- Lundi 11 décembre 2023 : montage chapiteau + gradin + piste
- Mardi 12 décembre 2023 : réglages son et lumières
- Mercredi 13 décembre 2023 : filage technique
- **Jeudi 14 décembre 2023 à 20h30 : première**
- **Vendredi 15 décembre 2023 à 20h30 : représentation N°2**
- **Samedi 16 décembre 2023 à 20h30 : représentation N°3**
- **Dimanche 17 décembre 2023 à 17h : représentation N°4**
- Lundi 18 décembre 2023 : OFF
- Mardi 19 décembre 2023 : OFF
- **Mercredi 20 décembre 2023 à 19h : Représentation N° 5**
- **Jeudi 21 décembre 2023 à 20h30 : Représentation N° 6**
- Vendredi 22 décembre 2023 : démontage et départ

**ARTICLE III : OBLIGATIONS DES PARTENAIRES**

a) Accueil des spectacles

**LA BRÈCHE, LE TRIDENT** et **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN** assureront conjointement toutes les responsabilités habituellement attachées à l'accueil des spectacles tant vis-à-vis des publics que de la compagnie invitée :

**LA BRÈCHE** passera avec la compagnie accueillie le contrat et les accords propres à assurer la bonne fin du ou des spectacles prévus, comprenant la prise en charge par ses soins de l'hébergement, des transports et de la restauration de l'équipe accueillie.

**LA BRÈCHE, LE TRIDENT** et **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN** assureront conjointement l'accueil logistique et technique des spectacles et personnels attachés aux représentations. **LA BRÈCHE**, par l'intermédiaire de son Directeur

technique, sera plus particulièrement responsable de la coordination technique avec la compagnie accordeuse (étude de la fiche technique, établissement du planning, embauche du personnel...). **LA BRÈCHE** veillera aux respects des normes de sécurité en vigueur, notamment la bonne application des normes relatives à l'exploitation du spectacle sous chapiteau.

Dans le contexte des contraintes sanitaires liées à la lutte contre la propagation du COVID-19, un protocole sanitaire a été établi par **LA BRÈCHE**. Les différentes parties s'engagent conjointement à respecter et faire respecter ce protocole (joint en annexe à la présente convention).

**LA BRÈCHE, LE TRIDENT** et **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN** assureront conjointement l'accueil du public et la gestion de la billetterie. Les partenaires encaisseront chacun la partie de la recette générée par les représentations leur revenant et feront leur affaire du paiement de la TVA afférente.

**LA BRÈCHE, LE TRIDENT** et **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN** s'engagent à respecter l'ensemble des législations sociales et fiscales applicables dans le cadre de l'accueil des spectacles objet de la présente convention.

#### b) Communication

**LA BRÈCHE, LE TRIDENT** et **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN** assureront conjointement la communication de l'événement et partageront les frais engagés par **LA BRÈCHE** pour la réalisation des supports d'information sur le spectacle (flyers, affiches, bâches, etc.).

Tout support de communication édité pour la manifestation devra mentionner :

« *Escapade d'hiver est proposée par La Brèche, Pôle National Cirque de Normandie / Cherbourg-en-Cotentin, Le Trident, Scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin* ».

#### ARTICLE IV : CONDITIONS FINANCIÈRES

##### a) Budget prévisionnel

Jauge : 234 places

Tarifs : de 8 € à 22 €, selon les dispositions suivantes :

*plein tarif : 22 € / tarif réduit 13 € : - 30 ans / tarif réduit 13 € : demandeur d'emploi / tarif réduit 13 € : Pass Ac(c)ro /*

*tarif réduit 10 € : étudiant - 30 ans / tarif réduit 10 € : QF-850 / tarif réduit 10 € : - 13 ans*

**Décompte de Coréalisation****Escapade d'Hiver 2023****BITBYBIT - du 14 au 21 décembre 2023****DEPENSES**

Description	Budget Prévisionnel (H.T)
Cession : 6 représentations	24 400 €
Droits d'auteurs	3 074 €
Frais de transport (personnel, matériel)	3 863 €
Défraiements	162 €
Fourn Pt Equipt (régie)	650 €
Frais techniques (personnel)	6 640 €
Presta technique	- €
Location de matériel technique	500 €
Loc matériel véhicule	- €
Frais de restauration	873 €
Réception	2 000 €
Communication	2 000 €
Combustibles	- €
Assurance spécifique	- €
Autre service (sécurité, gardien)	900 €
<b>Total</b>	<b>45 062 €</b>

Participation des partenaires aux dépenses	Prévisionnel	
Le Trident	25 000 €	55%
Ville de Cherbourg-en-Cotentin	5 407 €	12%
La Brèche	14 655 €	33%

Soit pour la ville de Cherbourg en TTC

5 704 €

TVA à 5,5 % sur un partage cession

**RECETTES**

Recettes de billetterie	Prévisionnel
Le Trident	14 602 €
Ville de Cherbourg-en-Cotentin	
La Brèche	

Répartition des recettes de billetterie dues à chaque partenaire	Prévisionnel	
Le Trident	8 101 €	55%
Ville de Cherbourg-en-Cotentin	1 752 €	12%
La Brèche	4 749 €	33%

**RÉSULTAT**

Résultat de l'opération	Prévisionnel	
Le Trident	- 16 899 €	55%
Ville de Cherbourg-en-Cotentin	- 3 655 €	12%
La Brèche	- 9 906 €	33%

## b) Apport des partenaires et gestion de billetterie

- **LA BRÈCHE** assumera l'ensemble des coûts d'accueil du spectacle :
  - Le paiement des représentations : contrat(s) de cession ou autres, et éventuel(s) avenant(s),
  - Le paiement selon les termes du contrat passé avec la compagnie, de tous les frais induits par l'accueil du spectacle (frais d'approche et fiche technique) ainsi que les droits d'auteurs et droits voisins qui seraient mis à charge.
- **LE TRIDENT** contribuera financièrement à hauteur de **25 000,00 € HT + 1 375 € (TVA à 5,5%)** soit un total de **26 375,00 € TTC** (vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros toutes taxes comprises, sous réserve que cette contribution ne dépasse pas 40% du déficit global de la manifestation.

**LE TRIDENT** versera à **LA BRÈCHE** sa contribution financière, à réception du bilan de la manifestation (incluant le décompte et la répartition réelle de la billetterie totale), et sur présentation d'une facture établie par **LA BRÈCHE**.

**LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN** participera aux dépenses à hauteur de 5 407,00 € HT + 495,60 € (TVA à 5,5%) soit un total de **5704,40 € TTC** (cinq mille sept cent quatre euros quarante centimes toutes taxes comprise), auxquelles s'ajoute la rétrocession des recettes pour un qui ne peut excéder 900€ TTC.

Le montant apporté par chacune des structures culturelles déterminera son pourcentage de participation aux dépenses et, par conséquent, le pourcentage de recettes de billetterie qui doit lui revenir.

Le montant réel d'apport de chacun des partenaires sera versé à **LA BRÈCHE** à réception du bilan de la manifestation (incluant le décompte des dépenses et la répartition réelle de la billetterie totale, sur présentation de justificatifs), accompagné d'une facture.

La participation au financement étant assimilée à un complément de recettes dans le cadre d'une coréalisation d'un spectacle, le taux de TVA applicable à l'opération est de 5,50 %.

## c) Événement fortuit

L'annulation d'une ou plusieurs représentations, qu'elle qu'en soit la cause, notamment en cas de propagation du COVID-19 (cas avéré au sein de l'équipe artistique ou interdiction des représentations) ne modifiera en aucun cas les principes de participation financière des partenaires au projet.

En cas d'annulation, il appartiendra à **LA BRÈCHE** de déterminer les conditions d'indemnisation de l'équipe artistique dans le respect du principe de solidarité professionnelle, et dans la limite du budget prévisionnel.

Le bilan transmis à l'issue de la manifestation fera apparaître un état du coût réel de l'opération.

## **ARTICLE V : BILAN DE REALISATION**

Un bilan sera établi dans le mois qui suivra la dernière représentation du dernier spectacle tel que défini à l'article 1. **LE TRIDENT** et **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN** s'engagent à fournir tous les éléments (financier, fréquentation, communication, presse...) à **LA BRÈCHE** afin que celui-ci puisse produire ce document de synthèse.

## **ARTICLE VI : COMPETENCE JURIDIQUE**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention de partenariat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Caen, seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin en **3 exemplaires**, le 25 octobre 2023

Pour **LE TRIDENT**  
Farid BENTAÏEB  
Directeur

Pour **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**  
Catherine GENTILE  
Maire déléguée en charge de la culture  
et du patrimoine de Cherbourg-en-Cotentin

Pour **LA BRÈCHE**  
Yveline RAPEAU  
Directrice